



Envoyé en préfecture le 10/02/2021

Reçu en préfecture le 10/02/2021

Affiché le

SLO 10

ID : 033-213300700-20210208-20217-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 08 février, à dix- huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 février 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Catherine SANCHEZ, Isabelle DUVILLARD.

Etaient absent excusé : Mme Audrey JOLLY pouvoir M. PHOENIX Didier, Sophie OLIAS—ZEITSCHERL, Renaud CHEIN pouvoir M. CHAUSSONNET Denis

Secrétaire de séance : M. LASSALLE Jacques

FINANCES 2021/7 N°4

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Le budget 2021 a été voté le 08 février 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants

- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;

- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population comme la cantine, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions

Les recettes de fonctionnement 2021 hors résultat d'exploitation reporté représentent **513 835.91 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais de scolarité, les frais de cantine, les salaires du personnel municipal en tenant compte de l'embauche d'une comptable à temps non complet (mutualisée avec la Communauté de Communes Médullienne), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer ainsi que le reversement à la section d'investissement du résultat de la vente des terrains communaux.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent **508 826.28 €**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution, compensées en partie par une forte augmentation de la population.

Dotations 2016

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

- Dotation forfaitaire : 33 505 euros
- Dotation de solidarité rurale : 23 477 euros
- Dotation nationale de péréquation : 26 813 euros
- Dotation aux élus locaux : 2 895 euros

Dotation 2017

- Dotation forfaitaire : 37 064,40 euros
- Dotation de solidarité rurale : 30 189,00
- Dotation nationale de péréquation : 26 992,00 euros
- Dotation aux élus locaux : 2 962,00 euros

Dotation 2018

- Dotation forfaitaire : 31 618,00 euros
- Dotation de solidarité rurale : 35 200,00 euros
- Dotation nationale de péréquation : 27 947,00 euros
- Dotation aux élus locaux : 2 972,00 euros

Dotations 2019

- Dotation forfaitaire : 32 827 euros
- Dotation de solidarité rurale : 36 928 euros
- Dotation nationale de péréquation : 26 349 euros
- Dotation aux élus locaux : 3 030 euros

Dotations 2020

- Dotation forfaitaire : 35 608 euros
- Dotation de solidarité rurale : 42 058 euros
- Dotation nationale de péréquation : 27 225 euros
- Dotation aux élus locaux : 3 033 euros

Dotations 2021

- Dotation forfaitaire : 35 608 euros
- Dotation de solidarité rurale : 42 058 euros
- Dotation nationale de péréquation : 27 225 euros
- Dotation aux élus locaux : 3 033 euros

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux de 2020 représentaient 143 273 euros, le budget 2021 prévoit donc une recette de 143 273 euros
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :
Repas de cantine pour l'année 2020 35 226,00 € et 45 000,00 € pour 2021

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses courantes	340 254.82 €	Excédent brut reporté	307 099.88 €
Charges de personnel et frais assimilés	252 200.00 €	Recettes des services	64 317.00 €
Autres dépenses de gestion courante	63 320.00 €	Impôts et taxes	209 185.64 €
Dépenses financières	18 960.44 €	Dotations et participations	177 350.07 €
Dépenses exceptionnelles	500.00 €	Autres recettes de gestion courante	53 616.15 €
Autres dépenses	2 500.00 €	Recettes exceptionnelles	1 050 €
Dépenses imprévues	30 000.00 €	Recettes financières	0.00 €
Total dépenses réelles	707 735.26 €	Atténuations de charges	1 000.00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	Total recettes réelles	812 618.84
Virement à la section d'investissement	105 883.48 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €
Total général	813 618.74 €	Total général	813618.74 €

Commentaires concernant les données de ce tableau (à préciser).

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

Concernant les ménages

- . Taxe d'habitation
- . Taxe foncière sur le bâti (à définir ultérieurement)
- . Taxe foncière sur le non bâti (à définir ultérieurement)

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à environ 143 273.00 euros

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat ne sont pas connues au moment du vote du budget.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Solde d'investissement reporté	00.00€	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1068)	73 169.50 €
		Virement de la section de fonctionnement	105 883.48 €
Remboursement d'emprunts	32 595.01 €	FCTVA	58 798.64€
Travaux de bâtiments (à lister)	446 088.91 €	Autres	1 680.00€
Travaux de voirie (à lister)	39 600.00 €	Cessions d'immobilisations	0.00 €
Autres travaux	33 597.84€	Taxe aménagement	28 000.00 €
Autres dépenses	1 680 €	Subventions	302 200 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €	Emprunt	0.00 €
Autres immobilisation financières	0.00 €	Produits des cessions d'immobilisations	0.00 €
Restes à réaliser 2020	16 169.86 €	Charges (écritures d'ordre entre sections)	0.00 €
		Restes à réaliser 2019	
Total général	569 731.62	Total général	569 731.86

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Agrandissement de l'accueil périscolaire
- Aménagement du bourg tranche II
- Ateliers municipaux
- Skate-park
- Aire des tout-petits
- Broyeur Lagarde
- Achat des roues tracteur
- Photocopieur RICOH
- Enrobé chemin du Mayne Bernard TR II
- Eclairage public

d) Les subventions d'investissements prévues :

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
 Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97

- de l'Etat : 150 000.00 €
- de la CAF : 45 000.00€
- du Département : 86 000.00 €
- SIEM : 3 200.00 €
- CDC Médullienne : 18 000.00 €

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Recettes et dépenses de fonctionnement : 813 618.74 €euros

Recettes et dépenses d'investissement (sans les RAR) : 553 561.76 €euros

Réparties comme suit :

- dépenses :

- Crédits reportés (RAR) 2020 : 16 169.86 euros
- Nouveaux crédits : 569 731.62 euros
- TOTAL des dépenses (I+F) : 1 383 350.36 euros

- Recettes :

- Crédits reportés 2020 : Néant
- Nouveaux crédits : 813 618.74 euros
- TOTAL des recettes (I+F) : 1 383 350.36 euros

b) Principaux ratios 2021

Dépenses réelles de fonctionnement / population

813 618.74 /746= 1 090.64

Produit des impositions directes/population

143 273 /746= 192.05

Recettes réelles de fonctionnement / population

813 618.74 /746 = 1 090.64

c) Etat de la dette

La commune a actuellement trois emprunts en cours :

- Travaux de traversée d'agglomération :
 - Capital restant dû au 31/12/2021 120 040.99 €
 - Intérêts restants dus au 31/12/2021 62 956.38 € (taux d'intérêts 5.67 %)
- Travaux de construction de la salle polyvalente :
 - Capital restant dû au 31/12/2021 80 050.03 €
 - Intérêts restants dus au 31/12/2021 15 931.73 € (taux d'intérêts 5.19 %)
- Travaux de construction du groupe scolaire :
 - Capital restant dû au 31/12/2021 233 245.79 €
 - Intérêts restants dus au 31/12/2021 38 302.91 € (taux d'intérêts 2.15 %)

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 ***** Fax : 05.56.58.12.97